

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET
accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de 1'350'000 francs au crédit
d'ouvrage de 17'530'000 francs octroyé par décret du 12 juin 2012 afin de
financer la sécurisation et l'agrandissement de la Colonie des Etablissements
de la Plaine de l'Orbe (EPO)**

1. PREAMBULE

La commission nommée pour examiner l'objet cité en titre s'est réunie à deux reprises : le 9 mai 2016 à Lausanne et le 19 août 2016 aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) à Orbe.

Elle était composée de Mme Fabienne Despot, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice, de Mmes Christine Chevalley, Céline Ehrwein Nihan, Anne Papilloud (remplacée par M. Jean-Michel Dolivo le 19 août), et Muriel Thalmann, ainsi que de MM. Claude Matter, Philippe Vuillemin, Gérald Cretegny, Julien Cuérel (remplacé par M. Jean-Luc Chollet le 19 août), Alexandre Démétriadès (remplacé par M. Alexandre Rydlo le 19 août) et Nicolas Mattenberger (remplacé par Mme Jessica Jaccoud le 19 août).

Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, Cheffe du Département des institutions et de la sécurité (DIS) était également présente. Elle était accompagnée de Mme Sylvie Bula, Cheffe du Service pénitentiaire (SPEN) et de M. Yves Golay, Adjoint de l'Architecte cantonal.

Les notes de séance ont été tenues par les secrétaires de commission M. Kareem Jan Khan pour la séance du 9 mai et Mme Fanny Krug pour la séance du 19 août. Ils en sont vivement remerciés.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le crédit demandé, se montant à 1.3 million, vient en complément du crédit accordé par le Grand Conseil en juin 2012 de 17.530 millions, pour financer la réalisation de 80 places de détention supplémentaires aux EPO. Le crédit initial couvrait une enceinte sécurisée, un nouveau bâtiment sur quatre niveaux et un bâtiment indépendant avec des ateliers. Suite à une évasion spectaculaire le 25 juillet 2013, la sécurisation supplémentaire du périmètre du pénitencier s'avérait nécessaire, via la création d'une double enceinte. De plus, les installations de cuisine telles que projetées en 2012 étaient manifestement sous-dimensionnées.

3. DISCUSSION GENERALE

La commission s'est trouvée peu à l'aise devant le calendrier de la demande de crédit. La demande de financement complémentaire a été validée par la commission des finances (COFIN) en octobre 2013 sur la base de coûts estimés en avril 2013. Les travaux liés à la sécurisation de l'enceinte ont été réalisés en avril 2014, ceux concernant la cuisine en décembre 2014. L'EMPD ne fut transmis au Grand Conseil qu'au printemps 2016, et malgré cette transmission tardive, il ne comprend que les estimations d'avril 2013 des coûts et non pas les coûts finaux ; de plus il contient des points non résolus quant aux subventions attendues de la part de la Confédération.

L'adjoint de l'Architecte cantonal précise que le rapport a bien été écrit après les travaux afin d'y intégrer d'éventuelles modifications dans l'hypothèse où les coûts auraient été supérieurs à l'autorisation de la COFIN. Les coûts présentés restent cependant des estimations et le projet n'a pas encore été soumis à l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour la subvention.

A l'heure de la première séance de commission, les coûts finaux sont désormais connus et sont 7% plus faibles que les coûts estimés, selon les dires de l'adjoint de l'Architecte cantonal. La présentation du rapport au Grand Conseil a pris du retard car le sujet n'était pas considéré au sein de l'administration comme prioritaire par rapport à d'autres projets pénitentiaires.

La commission a estimé que les éléments de réponse fournis par l'adjoint de l'Architecte cantonal n'étaient ni suffisamment précis ni suffisamment à jour, et qu'elle avait besoin de données chiffrées explicites et écrites pour se prononcer. Elle a donc décidé de suspendre la séance et de statuer lors d'une seconde séance, à partir des chiffres définitifs que le SIPaL aura entretemps transmis.

La commission a ainsi été nantie d'un rapport complémentaire du SIPaL pour sa seconde séance, qui précise les postes suivants :

	Devis initial	Décompte
EMPD crédit d'ouvrage y.c. subventions	Frs 23'430'000	Frs 23'331'000
EMPD crédit additionnel y.c. subventions	Frs 1'800'000	Frs 1'627'000
Total	Frs 25'230'000	Frs 24'958'000
Subventions OFJ	Frs 6'350'000	Frs 7'800'000
A charge de l'Etat de Vaud	Frs 18'880'000	Frs 17'158'000

Il est précisé que ce décompte reste une projection basée sur les devis actualisés, et qu'il est d'usage de clôturer l'objet plusieurs années après la fin des travaux. De plus le décompte des subventions, plus élevé que ce qui était initialement prévu, doit également être confirmé.

Le bonus global par rapport aux devis initial est important. Il provient essentiellement d'une subvention supplémentaire de l'Office fédéral de la justice (OFJ) de 1'450'000.- francs. Au total, le disponible projeté se monte à 1'722'000.- francs. Le bonus final sera connu après l'octroi définitif de l'OFJ qui lui sera demandé début 2017 en leur transmettant le décompte final

Quelques députés s'interrogent dès lors sur la nécessité du crédit additionnel.

L'adjoint de l'Architecte cantonal précise que l'adoption du crédit additionnel est une démarche requise par la loi sur les finances (LFin). Il s'agit d'une régularisation du montant accordé par la COFIN. Au moment de la demande d'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires, ce disponible n'existait pas, car il manquait l'information concernant la subvention fédérale additionnelle.

4. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

4.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

La justification technique du projet n'a pas fait l'objet de discussion en commission.

L'art. 1 du projet de décret est adopté par la commission à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est adopté par la commission à l'unanimité.

L'art. 3 est tacitement adopté par la commission.

5. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

La commission adopte tacitement le projet de décret, sans amendement.

6. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Vevey, le 15 septembre 2016

La rapportrice :

(Signé) Fabienne Despot